

12, place du Panthéon - 75231 Paris cedex 05

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2024-010

ACCORD CADRE

passé en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5, R2121-8 et R2162-1 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

OBJET DU MARCHE

FOURNITURES D'ABONNEMENTS A DES PERIODIQUES TOUS SUPPORTS, POUR LES ENTITES DE L'UNIVERSITE PARIS PANTHEON-ASSAS FAISANT APPEL AUX SERVICES D'AGENCES D'ABONNEMENTS

Le présent R.C. comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9

Date et heure limites de remise des offres : VENDREDI 24 JANVIER 2025 12H00

ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Service Marchés Publics 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05

ARTICLE 2 OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet les prestations fournies par les agences d'abonnements concernant la fourniture d'abonnement à des périodiques édités en France et à l'étranger, et sur tous supports, ainsi que le suivi de cette fourniture.

Les prestations sont décrites dans le cahier des clauses particulières (CCP) valant cahier des clauses administratives particulières et cahier des clauses techniques particulières.

Ne sont pas concernés pour les fournitures :

- les périodiques électroniques relevant des contrats conclus par l'Université Paris Panthéon-Assas dans le cadre de groupements de commandes, relevant de négociations conclues dans le cadre de consortia, type Consortium Couperin, ou relevant de marchés négociés avec les éditeurs ;
- les périodiques commandés directement aux éditeurs par les entités de l'Université Paris Panthéon-Assas.
- les documents que le titulaire ne peut fournir aux conditions fixées au marché, notamment les documents rares ne relevant pas du circuit normal de distribution (éditions associatives, presses d'université non commerciales, numéros spéciaux et hors-série non compris dans l'abonnement)

ARTICLE 3 ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire passé en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5, R2121-8 et R2162-1 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique. Il comporte un lot unique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum.

Les seuils de commande à intervenir, sont les suivants:

- Sans montant minimum sur 4 ans;
- Montant maximum sur 4 ans : 720 000 € H.T.

À titre estimatif, le montant moyen annuel des commandes passées aux agences d'abonnement par l'Université a été de 148 900 € H.T sur les 4 dernières années. Ce montant n'est en aucun cas contractuel et pourrait être évolutif.

ARTICLE 4 DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an, à compter de la date de notification.

Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, **la reconduction est tacite**. Ainsi, le marché est est reconductible de manière tacite par période d'un an à la date anniversaire du marché, dans la limite de trois reconductions.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

L'Université communiquera la décision de non reconduction au plus tard trois mois avant ce terme.

En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation.

Lors de la première année d'exécution du marché, le titulaire prendra en charge les abonnements pris en cours d'année à compter de la date de notification du marché, ainsi que les abonnements démarrant à compter du 1er ianvier 2026. Les abonnements qui couvrent tout ou partie de l'année 2025 et qui auront été passés avant la date de notification du présent marché resteront à la charge de l'ancien titulaire du marché de périodiques de l'Université.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché. Par conséquent, après expiration du marché, les deux parties restent tenues d'honorer les obligations contractées pendant le marché.

ARTICLE 5 MODE DE REGLEMENT/MONNAIE/LANGUE

Le mode de règlement est le virement après mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de la facture en bonne et due forme.

L'unité monétaire pour l'exécution du marché sera l'euro. Ainsi, les entreprises libelleront leurs offres en euros.

Tous les documents du marché et les correspondances seront rédigés en langue française.

ARTICLE 6 **VARIANTES**

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE ARTICLE 8

L'Université se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 9 CONTENU DES OFFRES ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

La date limite de réception des offres par l'Université est fixée au Vendredi 24 janvier 2025 à 12H00.

9.1 – Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes :

- l'avis d'appel public à la concurrence
- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- les 29 annexes à l'acte d'engagement
- le cahier des clauses particulières (CCP)
- les formulaires DC1 et DC2

9.2 - Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet de l'Université P a r i s Panthéon-Assas, à la rubrique Achats publics, à l'adresse suivante : RC n° 2024-010

http://www.u-paris2.fr/

Il est également téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation suivante :

https://www.marches-

<u>publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=645863</u> <u>&orgAcronyme=f2h</u>

Le dossier peut être retiré ou demandé par écrit à : Université Paris Panthéon-Assas Service Marchés Escalier J – 1er étage Gauche 12, place du Panthéon 75231 PARIS CEDEX 05

Horaires de réception : 9H30 – 12H30 et 14H00 – 17H30 du lundi au vendredi inclus.

ARTICLE 10 PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Seules les offres dématérialisées seront acceptées conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique.

Les candidats auront à produire un dossier complet rédigé en langue française et comprenant les pièces suivantes:

10.1 Présentation de la candidature

La candidature comprendra les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans les conditions fixées aux articles R. 2142-3, R. 2142-4 et suivants du code de la commande publique :

- 1) la lettre de candidature (imprimé DC1-exDC4) complétée ou DUME papier rédigé en langue française ou la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat déclarant sur l'honneur :
- a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ;
- b) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

En cas de groupement :

Les opérateurs économiques peuvent librement candidater au présent marché sous la forme de leur choix. Sont admises les candidatures individuelles, de personnes physiques ou morales, et les candidatures groupées au sens de l'article R. 2142-19 et suivants du Code de la commande publique. La lettre de candidature (ou équivalent) doit préciser la nature du groupement et la désignation du mandataire. L'ensemble des éléments de candidature demandés ci-dessus doivent être transmis pour chaque membre du groupement.

La recevabilité de la candidature est analysée pour chaque opérateur économique que le groupement soit conjoint ou solidaire ; l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

En cas de candidature groupée, les mêmes documents seront produits par chacun des cotraitants. Un courrier ou le DC1 indiquera précisément la nature du groupement (conjoint ou solidaire) et la désignation du mandataire.

Il est rappelé que dans le cadre du présent marché, une même société ne peut faire partie de plusieurs groupements concurrents ni présenter une offre individuelle et une offre groupée.

De la même manière, un opérateur économique ne pourra être membre de deux groupements différents qui candidateraient respectivement au même marché.

Le non-respect de ces prescriptions engendrera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

2) l'imprimé DC2 (exDC5) complété ou DUME papier rédigé en langue française concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de

RC n° 2024-010 Page 4 sur 9

l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Le candidat pourra joindre une annexe au DC2 afin de compléter ces rubriques notamment sur la répartition du chiffre d'affaires global en fonction des prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois dernières années

- 3) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 4) le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ;
- 5) le chiffre d'affaires et autres renseignements nécessaires à l'appréciation de la qualité de la candidature devront figurer dans les rubriques du formulaire DC2 expressément créées à cet effet. Le candidat pourra joindre une annexe au DC2 afin de compléter ces rubriques.

Cette annexe comprendra les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- état détaillé des effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années et de leur qualification,
- état détaillé des moyens matériels et techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature,
- chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années
- Si le candidat n'est pas en mesure de produire ces informations, il peut justifier de ses capacités financières, techniques ou professionnelles par d'autres moyens.
- 6) la liste de références concernant des prestations équivalentes exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années, précisant par client la date, la nature, le montant des prestations.

Pour les entreprises qui se présentent en groupement, chaque membre devra fournir les documents administratifs susvisés.

L'absence de l'un de ces documents est de nature à entraîner le rejet de la candidature.

10.2- Contenu de l'offre

L'offre sera composée des pièces suivantes :

- 1) L'acte d'engagement complété et daté ;
- 2) Les vingt-neuf (29) annexes de l'acte d'engagement complétées, datées, signées par le représentant habilité de l'entreprise, et portant le cachet de l'entreprise sur chaque page.

<u>Attention</u>: La signature électronique n'étant plus exigée lors du dépôt d'une offre dématérialisée, l'acte d'engagement ainsi que les vingt-neuf annexes devront être signés de manière <u>manuscrite</u>, puis numérisés et joints à l'offre dématérialisée du candidat.

Les vingt-neuf annexes devront être complétées soigneusement. Elles constituent la base de l'analyse de l'offre et deviendront contractuelles à la signature du marché par le Président de l'Université.

En l'absence des vingt-neuf annexes de l'acte d'engagement ou si les annexes ne sont pas complétées de manière intégrale, l'offre pourra être déclarée incomplète, donc irrégulière.

- 3) Le mémoire technique du candidat comprenant :
 - a) la méthodologie employée pour répondre aux besoins décrits dans le cahier des clauses particulières (CCP) ;
 - b) toutes les mesures mises en place dans le cadre de la gestion durable de l'environnement au sein de l'entreprise ainsi que les attestations correspondantes délivrées par des organismes

RC n° 2024-010 Page 5 sur 9

certificateurs accrédités ou tout autre moyen de preuve approprié ;

- c) détailler toutes les mesures mises en place afin de garantir la confidentialité des données de l'Université conformément à la réglementation relative à la RGPD, notamment la durée de conservation des données, les modalités de restitution et de destruction des données fournies par l'Université au prestataire dans le cadre des prestations du présent marché;
- d) les coordonnées des interlocuteurs uniques dédiés à l'Université (compléter l'encadré dédié sur l'annexe à l'acte d'engagement).

Les candidats pourront ajouter sur papier libre toute autre information complémentaire.

Le mémoire technique devra être complété soigneusement ainsi que les vingt-neuf (29) annexes à l'acte d'engagement. Ils constituent la base de l'analyse de l'offre. Ils seront contractualisés au moment de la notification du marché.

4) le relevé d'identité bancaire ou postal.

L'absence d'un de ces documents est de nature à entraîner le rejet de l'offre.

L'acte d'engagement original ainsi que ses vingt-neuf (29) annexes dûment complétés, datés et signés seront demandés à l'attributaire du marché. Le candidat devra alors les fournir dans un délai de cinq jours à compter de la demande faite par courriel à la direction de l'entreprise (coordonnées sur l'annexe de l'acte d'engagement).

10.3 - Pièces complémentaires exigées de l'attributaire du marché

Outre l'acte d'engagement complété, daté et signé, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai de trois jours à compter de la demande par courriel de l'Université, la copie des pièces suivantes (si celles-ci n'ont pas été fournies dans le dossier du candidat), accompagnées de leur traduction en langue française, le cas échéant :

- 1) les documents mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique :
- attestations et certificats (impôts, taxes, cotisations et contributions sociales) délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- attestations et certificats (impôts, taxes, cotisations et contributions sociales en vigueur localement) établis par les administrations et organismes du pays d'origine pour le candidat établi dans un Etat autre que la France ;
- les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5, ainsi que D.8222-8 du code du travail (extrait K-bis et attestations URSSAF de versement des cotisations et fourniture de déclarations sociales).
- 2) l'attestation d'assurance garantissant la responsabilité du candidat à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés lors de l'exécution du présent marché.

Si le candidat retenu ne peut produire les pièces demandées dans le délai imparti par l'Université, son offre est rejetée. L'université présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

<u>Nota</u>: Les notices explicatives des formulaires sont téléchargeables sur le site du MINEFE aux adresses suivantes :

http://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-du-candidat

http://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-attribution-marches-2016

Nota: La version papier du DUME (Document Unique de Marché Européen) est téléchargeable sur le Page 6 sur 9

site : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR

Service en ligne E-DUME permettant de compléter le formulaire DUME en ligne, puis de l'imprimer et de le joindre à l'offre :

https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr

Explications de la Commission européenne sur le DUME :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjwnKD2pInMAhViP5oKHfenDDIQFggkMAA&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2FDocsRoom%2Fdocuments%2F16002%2Fattachments%2F1%2Ftranslations%2Ffr%2Frenditions%2Fnative&usg=AFQjCNFqaWS9xdVEWLkp_ksVZagIwSHjvA&cad=rja

ARTICLE 11 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres par l'Université est fixée au VENDREDI 24 JANVIER 2025 à 12H00.

Seules la date et l'heure de réception par les services de l'Université font foi.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas acceptés. Il est demandé aux candidats de prendre en compte, lors de l'expédition de l'offre, d'éventuels retards dans l'acheminement de l'offre électronique.

Les offres dématérialisées seront obligatoires.

Les plis seront transmis par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation Place. L'envoi d'une offre électronique peut être accompagné d'une copie de sauvegarde sous la forme d'un support physique électronique (clef USB, CD, DVD) ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde devra parvenir avant la date limite de réception des offres et devra être placée dans un pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que la mention « Accord cadre n° 2024-010 FOURNITURE D'ABONNEMENTS A DES PERIODIQUES POUR LES ENTITES DE L'UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS ».

Toute offre envoyée par télécopie, par télex, par courrier électronique ou par tout autre moyen ne garantissant pas la confidentialité ne sera pas prise en compte.

11.1- Offres transmises par voie électronique (offres dématérialisées)

Il sera fait application des dispositions des articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique.

La signature électronique des documents n'est pas exigée.

Toutefois, si les candidats ont la possibilité de déposer une offre signée électroniquement. Dans ce cas, les documents constituant la candidature et l'offre devront être signés avec un certificat de classe 2 ou 3 fourni par une autorité de certification agréée par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les candidats devront transmettre leur offre, par Internet, sur la plate-forme de dématérialisation suivante :

https://www.marches-

publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=645863 &orgAcronyme=f2h

Les candidats devront transmettre les documents de leur candidature et de leur offre sous forme de fichiers établis dans les formats informatiques suivants :

- 1) format PDF principalement
- 2) format XLS: tableur Excel 2016 ou équivalent gratuit CSV
- 3) format DOC: traitement de texte Word 2016 ou équivalent gratuit RTF
- 4) format PPT : logiciel PowerPoint 2016 ou équivalent présentations HTML ou PDF

En cas de difficulté rencontrée sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat devra s'adresser à PLACE les jours ouvrés de 9H à 19H :

1) par téléphone : 01 76 64 74 07

RC n° 2024-010 Page 7 sur 9

2) par messagerie: support@atexo.com

N.B. Les documents mis en ligne par l'Université Paris Panthéon-Assas sont identiques à ceux imprimés sur papier et conservés par l'Université Paris Panthéon-Assas. Seuls les documents détenus par l'Université Paris Panthéon-Assas font foi.

Les candidats s'engagent si leur offre dématérialisée est retenue, à accepter la rematérialisation des pièces du marché et à apposer leur signature manuscrite.

11.2- Copie de sauvegarde déposée

La copie de sauvegarde pourra être déposée contre récépissé à l'adresse suivante :

Université PARIS PANTHEON-ASSAS Service Marchés Escalier J – 1er étage gauche 12, place du Panthéon 75005 PARIS

Heures de réception : 9H30 à 12H30 et 14H30 à 17H30 du lundi au vendredi inclus.

ATTENTION: Heure limite de dépôt des plis fixée à 12H00 le 24 janvier 2025.

11.3- Copie de sauvegarde envoyée par courrier

La copie de sauvegarde pourra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Université PARIS PANTHEON-ASSAS Service Marchés Escalier J – 1er étage gauche 12, place du Panthéon 75231 PARIS CEDEX 05

ATTENTION: Heure limite de dépôt des plis fixée à 12H00 le 24 ianvier 2025.

ARTICLE 12 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

12.1- Jugement des candidatures

Seront éliminés les candidats qui ne sont pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 (interdictions de soumissionner) du code de la commande publique, qui n'ont pas fourni les pièces mentionnées aux articles R. 2142-3, R. 2142-4 et suivants, R. 2143-3 et suivants du code de la commande publique, ou dont les capacités professionnelles, techniques et financières, ainsi que les références par rapport à la prestation objet du marché sont jugées insuffisantes.

12.2- Jugement des offres

Conformément aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

L'Université pourra demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre lors de l'analyse de celles-ci.

Chaque soumissionnaire devra remplir avec diligence les vingt-neuf (29) annexes et l'acte d'engagement.

En effet, outre le fait que ces documents deviendront contractuels et serviront de base à l'exécution du marché, l'analyse des offres se fera à partir des éléments qui y figurent.

Toutes les informations complémentaires que le candidat estimera nécessaire de donner, seront présentées sur papier libre (format A4) de manière claire et concise.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération :

1. La valeur technique de l'offre notée sur 40 % sera analysée à partir des éléments suivants :

- Les réponses apportées aux questionnaires techniques des annexes 1.1 et 1.2 de l'acte d'engagement ;
- Le mémoire technique du candidat (méthodologie employée pour répondre aux besoins de l'Université décrits dans le cahier des clauses particulières, les mesures environnementales, les dispositions relatives au RGPD et les coordonnées des interlocuteurs dédiés à l'Université indiqués sur l'annexe 1.3 à l'acte d'engagement).

2. Le prix noté sur 60 % sera analysé à partir des éléments suivants :

- Les prix et taux indiqués sur les annexes 1.1 et 1.2 à l'acte d'engagement, exceptés les prix et taux relatifs au groupage
- Les prix des devis pour les titres français et étrangers indiqués sur les annexes 2 et 3 à l'acte d'engagement.

ARTICLE 13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier, les candidats devront poser leurs questions par écrit <u>avant 17 janvier</u> 2025 à 12H00.

Attention: Nous vous informons que l'Université sera fermée du 20 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025, et qu'aucune réponse ne sera apportée durant cette période. Ainsi, il faudra attendre le 6 janvier 2025 à 10h30 pour obtenir une réponse.